

## COMMUNE DE SAINT-SEVERIN - 16390

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

#### Réunion du Conseil Municipal du 23 MAI 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VINGT-TROIS DU MOIS de MAI à 19 H 00 le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.

**Etaient présents :** M. Mmes RIVIERE Alain - BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - FOURRE-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick - GENDRON Teddy - MEAR Emmanuel - MOREAU Jean Clément - PLANTIVERT Marie Edith - SOCHARD Jacky.

**A été élu Secrétaire de séance :** FOURRE-GALLURET Karine.

**Date de convocation :** 18/05/2018

**Nombre total de conseillers :** 15

**Nombre de membres présents :** 10

**Absents excusés :** MARCADIER Christian - MERCIER Bruno - MORGAN Andréa - SIMONET Sylvette - TELEMAQUE Marie-Claude

**Pouvoirs :** MARCADIER Christian a donné pouvoir à RIVIERE Alain - MERCIER Bruno a donné pouvoir à PLANTIVERT Marie Edith - TELEMAQUE Marie-Claude a donné pouvoir à GALLÈS Patrick

**Majorité absolue :** 7

#### Validation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2018

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2018.

#### 23052018.28 - Décision Modificative N° 2 – budget commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil que c'est la dernière année d'amortissement des immobilisations du budget principal de la commune. Les crédits prévus au budget primitif sont insuffisants.

Il y a donc lieu de procéder aux opérations budgétaires suivantes :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
6811-042	+ 328.28 €		
022	- 328.28 €		
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
020	+328.28 €	28041582	+ 4.90 €
		28041512	+ 323.38

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :  
ADOpte la décision modificative n°2 du budget communal 2018.

#### 23052018.30 - Choix des entreprises pour l'appel d'offres : aménagement d'une salle de réunion et d'un local associatif au 16 rue du Périgord

Monsieur le Maire rappelle l'insertion dans la presse locale envoyée à la publication le 13 avril 2018 pour une réception des offres le 15 mai 2018.

L'ouverture des plis a eu lieu le 16 mai 2018, la commission des travaux a choisi les offres qui sont économiquement les plus avantageuses, appréciées en fonction des critères d'attribution définis dans la consultation (55 % du prix des prestations et 45 % de la valeur technique de l'offre).

Après avoir pris connaissance de l'analyse et de la vérification des offres, réalisées par la maîtrise d'œuvre Hervé HALLER Architecture – 24600 ST MEARD de DRONE, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le choix de la commission et confie les travaux d'aménagement d'une salle de réunion et d'un local associatif aux entreprises suivantes :

Lots	Nom entreprises	Montant HT
------	-----------------	------------

1 : gros œuvre	Sas Rénovation Laguillon-24320 St Paul Lizonne	79 570.79 €
2 : charpente	Ets Laprade-24600 Allemans	7 911.94 €
3 : couverture	Dubois Turban-24660 Notre Dame de Sanilhac	10 203.19 €
4 : menuiseries	Scomebat-24600 Ribérac	30 477.40 €
5 : électricité	Sarl Jamot -24600 Ribérac	15 201.00 €
6 : plomberie - chauffage	Sarl Jamot-24600 Ribérac	18 446.00 €
7 : plâtrerie - isolation - plafonds	TNS-16400 La Couronne	22 412.21 €
8 : carrelage - faïence	Tranchet Clément-16380 Chazelles	15 281.32 €
9 : peinture	Chapuzet et Fils-16710 St Yrieix sur Charente	8 386.82 €

Et autorise M. le Maire à signer tous les documents inhérents à ce marché.

Le coût total prévisionnel est estimé à 207 890.67 € HT.

Les travaux devraient commencer en septembre 2018 pour une durée de 9 mois. Une réunion de chantier aura lieu toutes les semaines.

### **23052018.31 - Frais de déplacement du personnel utilisant leur véhicule personnel entre les différents bâtiments communaux**

M. le Maire rappelle la délibération du 07 octobre 2015 concernant le remboursement des frais occasionnés par les déplacements de l'agent d'entretien utilisant son véhicule personnel pour se rendre d'un bâtiment communal à un autre. Cette délibération était nominative, il convient d'en reprendre une ayant une portée plus générale.

Il propose au Conseil Municipal de payer les frais de déplacement à tous les agents ayant recours à leur véhicule personnel pour se déplacer d'un bâtiment communal à un autre dans le cadre de leur travail à raison de 0.35 € du km. Le nombre de kilomètres parcourus par jour se fera au cas par cas.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de payer les frais de déplacement à chaque agent utilisant son véhicule personnel pour se déplacer entre chaque bâtiment communal dans le cadre de son travail dans les conditions suivantes :

- 0.35 €/km à ce jour et d'ajuster le barème conformément à la réglementation en vigueur
- Le nombre de kilomètres parcourus par jour se fera au cas par cas
- Au prorata du nombre de jours travaillés

### **23052018.32 - Versement d'une aide pour un séjour linguistique au compte 6574 sur le budget de la commune**

Monsieur le Maire a été saisi par le lycée Arnaut Daniel de Ribérac d'une demande de participation financière à un séjour en Irlande pour un élève résidant sur la commune.

Jusqu'à présent, la commune verse une aide de 40 € pour les élèves effectuant un voyage et étant scolarisés du primaire au collège.

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite étendre cette aide aux élèves du secondaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- D'étendre la participation de 40 € aux élèves du secondaire effectuant un voyage scolaire
- De verser cette aide à la famille de M. ROUGIER Valentin, élève au lycée Arnaut Daniel de Ribérac, domiciliée 9 Rue du Champ de la Louve, sous condition qu'il ait participé au séjour
- La dépense sera imputée au compte 6574-Divers sur le budget de la commune

### **23052018.33A - Bourse au permis de conduire pour Grégory LOMER**

M. le Maire rappelle la délibération du 12 octobre 2016 où le Conseil Municipal avait décidé d'accorder une aide financière aux jeunes de la commune passant le permis de conduire en échange de 40h de bénévolat dans une ou plusieurs associations communales.

M. Grégory LOMER a déposé une demande pour pouvoir bénéficier de cette aide.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DECIDE de verser une aide de 500 € à l'auto-école Gauducheau 25 Bis Rue Couleau 24600 RIBERAC, qui fait passer le permis de conduire à M. Grégory LOMER domicilié 48 Rue du Périgord 16390 SAINT-SEVERIN
- AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec la dite auto-école
- FAIT une exception pour Grégory LOMER qui n'a pas encore 18 ans mais qui est déjà très investi dans l'association Comité Culture et Loisirs

### **Informations diverses**

#### ➤ **Bilan 2017 des actions de Stéphanie FAVRAIS mairie/MSAP**

M. le Maire rappelle que Stéphanie FAVRAIS partage son temps de travail entre la MSAP (24h/semaine) et la mairie (11h/semaine).

La fréquentation de la MSAP est en constante augmentation, avec 1 121 visites en 2017.

Le Maire se dit très satisfait du travail de Stéphanie au sujet de la communication de la commune.

#### ➤ **Loi RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données**

A partir du 25 mai 2018 une nouvelle loi concernant la protection des données personnelles va être mise en place. M. le Maire a assisté à une réunion d'information : c'est compliqué à mettre en place, il va falloir faire appel à un prestataire de service qui fera un diagnostic et un bilan chaque année. L'ATD16 va se pencher sur le problème.

Un responsable de la gestion des données de la commune devra être désigné par le Conseil Municipal qui ne pourra être ni le Maire ni l'informaticien.

La CNIL est en charge du contrôle de la bonne application de cette loi.

#### ➤ **Colonnes enterrées Calitom**

M. le Maire a participé à une réunion présentée par Calitom le 19 mars concernant les Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE).

Les PAVE doivent être implantés dans un espace sans fil, sans arbre et sans lampadaire afin de permettre le vidage de la colonne sans encombre. Il faut une densité de population minimale pour amortir le coût d'investissement.

Une préforme enterrée avec un avaloir coûte 8 350€ HT, la commune aurait à sa charge 3 005€ HT.

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite faire partie de l'étude pour le centre bourg, sachant que rien ne sera fait avant 2020. Le Conseil accepte de continuer l'étude avec Calitom relative aux colonnes enterrées.

#### ➤ **Contrôle de l'usage des produits phytopharmaceutiques**

Le 18 avril la commune a été contrôlée sur l'utilisation des produits phytosanitaires ainsi que sur le matériel utilisé. Bruno Simonet et Christophe Vritone doivent repasser leur certiphyto qui doit être renouvelé tous les 5 ans. Lorsqu'ils interviennent au cimetière, les employés du service technique doivent faire un affichage préventif indiquant que tel jour le cimetière sera fermé en raison du nettoyage du lieu.

Sur les bidons de glyphosate il faut qu'il y ait la mention « parc et jardin ».

#### ➤ **WIFI4UE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a inscrit la commune à l'appel à projet, lancé par l'union européenne, pour soutenir le déploiement de l'accès à internet gratuit par Wi-Fi dans différents points de la commune fréquentés par le public.

Seulement 6 000 à 8 000 communes à travers toute l'Europe pourront en bénéficier. Si elle est retenue, la commune pourrait bénéficier d'une aide de 15 000 € pour installer cet équipement.

#### ➤ **Recrutement d'un médecin**

M. le Maire a fait une réunion avec les professionnels de santé de la commune ainsi que le Dr Calauz d'Aubeterre-Sur-Dronne.

Il a aussi rencontré le Président du Conseil de l'ordre des médecins de la Charente, qui accepte qu'en l'attente d'un nouveau docteur nous puissions avoir recours à un collaborateur libéral exerçant en multi sites, à partir d'une convention à signer avec un docteur en place, par exemple le Dr Calauz.

#### ➤ **Eclairage public futur parking de l'école et Rue des Ecoles**

M. le Maire présente 2 devis du SDEG 16 :

- Parking de l'école : 12 307.82€ dont 4 077.56 € à la charge de la commune
- Rue des Ecoles : 5 096.27 € dont 5 002.65 € à la charge de la commune

L'appel d'offres pour les travaux du parking de l'école sera passé dans quelques jours, il y aura 1 seul lot.

Les travaux seront à prévoir pendant les vacances scolaires de la Toussaint 2018.

Le montant des travaux s'élève à 75 593 € HT.

Subventions demandées :

- DETR : 26 500.00 €
- Contrat ruralité : 22 000.00 €
- Conseil Départemental : 14 000.00 €

➤ **Pôle enfance : problème Primagaz**

M. le Maire informe le Conseil que Primagaz ne souhaite plus faire l'extension du réseau de gaz, existant Rue du Condroz, pour desservir le futur Pôle Enfance car le coût est élevé et pas rentable pour eux. Les travaux sont estimés à 6 500 € HT. M. le Maire propose que l'association Temps Jeunes fasse un don à la CDC Lavalette Tude Dronne afin que cette dernière prenne à sa charge le coût des travaux.

➤ **N° 18 Rue du Périgord**

M. le Maire a demandé le 16 mai 2018 au cabinet Haller Architecture de présenter un avant-projet sommaire pour faire 2 logements au N°18 Rue du Périgord : un au rez-de-chaussée accessible handicapé et un à l'étage.

➤ **Station épuration**

La vidange des boues de la station d'épuration s'est bien déroulée le jeudi 17 mai 2018 par l'entreprise CHATEAU Rémy, l'enfouissage des boues a été réalisé aussitôt par la SCEA Le Grand Marchais.

➤ **Congrès départemental des pompiers le 16 juin**

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour aider à servir l'apéritif offert par la mairie le midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 21h15.

Patrick BENOIT	Sébastien DESAGE	Karine FOURRE-GALLURET
Patrick GALLES	Teddy GENDRON	Christian MARCADIER Absent excusé
Emmanuel MEAR	Bruno MERCIER Absent excusé	Jean Clément MOREAU
Andréa MORGAN Absente excusée	Marie Edith PLANTIVERT	Alain RIVIERE
Sylvette SIMONET Absente excusée	Jacky SOCHARD	Marie-Claude TELEMAQUE Absente excusée